



Volet B

Copie à publier aux annexes au **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi



19017092

MONITEUR BELGE
25-01-2019
BELGISCH STAATSBLAD

16 JAN. 2019

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : 682 625.028

Dénomination

(en entier) : **TECHSYSTEM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SCS (Société en Commandité Simple)**Adresse complète du siège : **rue Draily, 22/1 B-6000 Charleroi, Belgique**

Objet de l'acte : Démission de Gérant/Nomination de nouveau Gérante/Répartitions d'actions de la Société / Augmentation de capital social / Publications des comptes annuelles BNB

Le 11-01-2019, à Charleroi 6000, rue Draily, 22 les membres de la Société Techsystem SC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérante de la société pour la suivante :

1. Démission de Gérant et Nomination de nouvelle Gérante

Lors de la discussion les éléments suivants ont été avancés : Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Mr Krasimir Atanasov comme Gérant dans la société Techsystem SC, domicilié à Ryffelaerestraat 29, B-8800 Roselaere à partir du 11-01-2019. L'Assemblée Générale Ordinaire et nomme à partir de 11-01-2019 une nouvelle Gérante-Inactive non-rémunérés et sans aucun bénéfice financières - Mme Raya Atanasova domicilié à Ryffelaerestraat 29, B-8800 Roselaere.

2. Répartitions d'actions de la Société

Une révision de répartitions d'actions après l'entrée de nouvel associé et comme suivi Monsieur Atanasov Krasimir transféra volontairement leurs actions vers Madame Raya Atanasova :

MME RAYA ATANASOVA - Gérante Inactive non rémunérés - avec 100% d'actions.

3. Lors de la discussion pendant le séance L'Assemblée Ordinaire est prise la décision d'augmentation de capital social de la société à partir de 11/01/2019 - a 19000.00 € (dix-neuf mille euros) souscrites dans la livre de la part de la société. Une révision du totale est du : 20000.00 euros (vint mille euros) transférer sur le compte de la société comme capitale souscrite.

4. L'Assemblée Ordinaire est prise la décision que la société va déposer les comptes annuels pour le période du 10/2017 jusque le 31-12-2018 auprès le Banque Nationale de Belgique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20.30h. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance.

MME RAYA ATANASOVA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).